

Appel au nouveau gouvernement genevois des associations de l'environnement et du patrimoine pour la législature 2009 – 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'enjeu environnemental de la prochaine législature 2009-2013 du Conseil d'Etat genevois sera de réduire l'empreinte écologique du Canton.

Les défis dans les domaines du territoire, de l'environnement et du patrimoine de la législature 2009-2013 du nouveau Conseil d'Etat genevois consisteront à poser les jalons d'un développement urbain, social et culturel de qualité tout en favorisant des mesures constructives pour le logement, les activités autour d'axes forts de transports publics. Ces mesures doivent être fondées dans la valorisation des espaces naturels et agricoles. L'enjeu se situe à l'échelle régionale franco-valdo-genevoise identifié dans le projet d'agglomération en cours.

Après un premier appel, en 2005, demandant notamment de projeter et façonner un espace vital de qualité pour la région franco-valdo-genevoise, l'ATE, PATRIMOINE SUISSE, PRO NATURA, ET LE WWF ont élaboré un bilan de législature 2005-2009, puis un nouveau programme d'actions prioritaires pour la législature 2009-2013 du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, les associations lancent un appel au Gouvernement genevois lui demandant de s'engager à inclure les enjeux et les objectifs du programme d'actions dans le Discours de Saint-Pierre qui détermine les engagements et la feuille de route du nouveau gouvernement.

Les enjeux de la prochaine législature:

- Equilibrer le développement logements-emplois-services-culture de part et d'autre de la frontière. Il y a nécessité urgente de créer des emplois sur la France voisine et de permettre à terme de pouvoir **vivre là où l'on travaille**.
- Enrayer le déclin de la biodiversité par l'augmentation des surfaces protégées et la mise en réseau des espaces vitaux pour la faune et la flore.
- Renoncer au développement par l'extension en « tache d'huile » de la couronne urbaine genevoise afin de ne pas altérer la zone agricole et le paysage qui constitue un attrait majeur de Genève.
- Le système actuel d'extension doit être remplacé par le système de développement par pôles régionaux différenciés conformément aux décisions des autorités dans le cadre du projet d'agglomération.
- Concevoir puis développer un réseau RER entre les pôles de développement (PACA) du projet d'agglomération par des liaisons tangentielles.
- Urbaniser selon des critères éco-compatibles sur des espaces desservis par des transports publics performants.
- Investir les ressources nécessaires sur des projets d'espaces publics en relation étroite avec la transformation des réseaux devant recevoir des transports publics.
- Valoriser le patrimoine bâti par des mesures d'inventaire, de plan de site et de classement. Inciter des mesures ou des actions de restauration pour sauvegarder la substance patrimoniale des édifices « digne d'intérêt ».
- Favoriser ou promouvoir une architecture contemporaine ou en « rapport de sympathie » dans les interventions d'adjonction sur les édifices existant.
- Développer une qualité de vie en ville par la mise en réseau de places, de parcs et jardins, de surfaces de délasserement et de voies vertes pour la mobilité douce et par une architecture contemporaine à l'écoute des besoins sociaux.
- Les champs de l'économie territoriale, de l'éducation et de la formation ainsi que de la culture font partie intégrante des préoccupations urbaines, environnementales et patrimoniales.

Nous vous invitons à découvrir l'intégralité du bilan de législature et l'appel. Ils sont consultables sur les différents sites internet des organisations signataires.

Personnes de contact :

* ATE, Olivier Norer, 079 405 10 65

* Patrimoine Suisse Genève, Marcellin Barthassat, 078 652 55 78

* Pro Natura Genève, Ruth Bänziger, 022 311 10 10, 077 458 70 16, www.pronatura.ch/ge

* WWF, Françoise Chappaz, 079 643 30 51, www.wwf-ge.ch

